Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes

35èmes JOURNÉES NATIONALES D'ETUDES DE L'ANPDE
Clermont-Ferrand, 17 et 18 juin 2010

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL

A RETOURNER AVANT LE 10 JUIN 2010 À :

C.E.R.C. - 7, rue du Capitaine Dreyfus - 95130 FRANCONVILLE

Tél. : 01 34 15 56 75 - Fax 01 34 13 59 76

Merci de bien vouloir remplir une fiche par personne

Nom : Mr, Mme, Mlle _____ Prénom _____

Adresse personnelle _____

Code postal _____ Ville _____ Tél. : _____

E-mail _____

Nom de l'employeur _____

Adresse de l'employeur _____

Code postal _____ Ville _____ Tél. : _____

INSCRIPTION (Tous les tarifs sont indiqués T.T.C.) Places limitées, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée

☐ Puéricultrice(eur) ☐ Infirmière(er) ☐ Autre professionnel (préciser) : .....

Secteur d'activité : ☐ PMI ☐ Mode d'accueil ☐ Hospitalière ☐ Autre (préciser) : .....

Inscription	Tarif adhérent ANPDE	Tarif non adhérent ANPDE	Tarif étudiant adhérent ANPDE Ecole : Clermont-Ferrand	Tarif étudiant	Somme
☐ 17 et 18 juin	☐ 150 €	☐ 250 €	☐ gratuit(1)	☐ 50 €	€
☐ Jeudi 17 juin	☐ 100 €	☐ 175 €	☐ gratuit(1)	☐ 25 €	€
☐ Vendredi 18 juin	☐ 100 €	☐ 175 €	☐ gratuit(1)	☐ 25 €	€
☐ Déjeuner du 17 juin*	☐ 15 €	☐ 15 €	☐ 15 €	☐ 15 €	€
☐ Déjeuner du 18 juin*	☐ 15 €	☐ 15 €	☐ 15 €	☐ 15 €	€
☐ Visite de la ville 17 juin (18h30) (inscription préalable indispensable avant le 21 mai places limitées)	Offert	Offert	Offert	Offert	☐oui ☐non
☐ Dîner du 17 juin	☐ 50 €	☐ 50 €	☐ 50 €	☐ 50 €	€
☐ Pass transport T2C (à commander avant le 10 mai)	☐ 3 €	☐ 3 €	☐ 3 €	☐ 3 €	€
				Total	€

**Déjeuner sous forme de buffet assis*

INSCRIPTIONS ETUDIANTS :

(1) Etudiants adhérents à l'ANPDE de l'école de Clermont-Ferrand : inscription gratuite.
Nombre de places limitées (limite des inscriptions le 30 mars 2010)

- Etudiants des autres écoles adhérents ou non à l'ANPDE et étudiants non-adhérents de l'école de Clermont Ferrand règlent le tarif étudiant.

TRANSPORT

☐ Je souhaite recevoir un fichet de réduction SNCF

Si vous souhaitez bénéficier de réduction sur votre transport aérien, merci de vous reporter aux informations générales du pré-programme

CONDITIONS D'ANNULATION :

Les annulations doivent être envoyées au C.E.R.C. par fax ou par courrier

- Annulation avant le 1er Juin 2010
  Le montant des droits d'inscription sera remboursé, déduction faite d'un montant de 30 € TTC correspondant aux frais de dossiers.
- Annulation après le 1er Juin 2010
  Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué

RÈGLEMENT

Il doit obligatoirement être joint au bulletin d'inscription par chèque à l'ordre de l'ANPDE

Date : Signature :

Association Nationale des Puéricultrices Diplômées et des Etudiantes

35èmes JOURNÉES NATIONALES D'ETUDES DE L'ANPDE
Clermont-Ferrand, 17 et 18 juin 2010

BULLETIN D'INSCRIPTION EMPLOYEUR

A RETOURNER AVANT LE 10 JUIN 2010 À :

C.E.R.C. - 7, rue du Capitaine Dreyfus - 95130 FRANCONVILLE
Tél. : 01 34 15 56 75 - Fax 01 34 13 59 76

Merci de bien vouloir remplir une fiche par personne

Nom : Mr, Mme, Mlle ..... Prénom .....

Adresse personnelle .....

Code postal ..... Ville ..... Tél. : .....

E-mail .....

Nom de l'employeur .....

Adresse de l'employeur .....

Code postal ..... Ville ..... Tél. : .....

INSCRIPTION (Tous les tarifs sont indiqués T.T.C.) Places limitées, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée

☐ Puéricultrice(eur) ☐ Infirmière(er) ☐ Autre professionnel (préciser) : .....

Secteur d'activité : ☐ PMI ☐ Mode d'accueil ☐ Hospitalière ☐ Autre (préciser) : .....

Inscription	Tarif	Somme
☐ 17 et 18 juin	350 €	€
☐ Jeudi 17 juin	200 €	€
☐ Vendredi 18 juin	200 €	€
☐ Déjeuner du 17 juin*	15 €	€
☐ Déjeuner du 18 juin*	15 €	€
☐ Visite de la ville 17 juin (inscription préalable indispensable avant le 21 mai - places limitées)	Offert	☐oui ☐non
☐ Dîner du 17 juin	50 €	€
☐ Pass transport T2C (à commander avant le 10 mai)	3 €	€
	Total	€

**Déjeuner sous forme de buffet assis*

Les repas n'étant en général pas réglés par l'employeur veuillez joindre un chèque correspondant.

TRANSPORT

☐ Je souhaite recevoir un fichet de réduction SNCF
Si vous souhaitez bénéficier de réduction sur votre transport aérien, merci de vous reporter aux informations générales du pré-programme

CONDITIONS D'ANNULATION :

Les annulations doivent être envoyées au C.E.R.C. par fax ou par courrier

- Annulation avant le 1er Juin 2010
  Le montant des droits d'inscription sera remboursé, déduction faite d'un montant de 30 € TTC correspondant aux frais de dossiers.
- Annulation après le 1er Juin 2010
  Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué

RÈGLEMENT

LE REGLEMENT A L'ORDRE DE L'ANPDE OU UNE LETTRE DE PRISE EN CHARGE DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT JOINT AU BULLETIN D'INSCRIPTION

Date : Signature :

35èmes Journées Nationales d'Etudes de l'A.N.D.P.E

17 & 18 JUIN 2010

POLYDOME - Clermont-Ferrand

BULLETIN DE RESERVATION HOTELIERE

*A retourner **avant le 7 mai 2010** à*

OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES

Place de la Victoire - 63000 Clermont-Ferrand - France

☎ : 04.73.98.65.00 - 🗐 : 04.73.98.64.98

congres-tourisme@clermont-fd.com

TOURISME et des CONGRES — OFFICE de CLERMONT-FERRAND

Remplir un bulletin par chambre réservée, en lettres capitales

Mme ☐ Mlle ☐ M. ☐ NOM .....…….... Prénom……..……..

Organisme……

Adresse……...…….....……

Code Postal.....……Ville……...……

☎….....……🗐……E.mail……..……

Moyen de transport Voiture ☐ Train ☐ Avion ☐

RESERVATION HOTELIERE

Veuillez cocher le type de chambre souhaité et vos dates de séjour

Type de chambre :
- ☐ 1 grand lit (1 personne)
- ☐ 1 grand lit (2 personnes)
- ☐ 2 lits (2 personnes)

Les nuits des :
- ☐ Mercredi 16 juin
- ☐ Jeudi 17 juin
- ☐ vendredi 18 juin

Catégorie d'hôtel souhaitée

L'ensemble des hôtels proposés sont situés sur la ligne de tramway qui dessert Polydome.

CHAMBRES	Tarifs ☐ 1 Personne	Tarifs ☐ 2 Personnes	Arrhes à verser	+ Frais de dossier	TOTAL A REGLER
Hôtels Catégorie A (2 étoiles chaîne)	67 € à 78 €	70 € à 78 €	☐ **75** (1) **€**	**+ 10,50 €**	☐ **Cat A……..€**
Hôtels Catégorie B (2 étoiles)	41 € à 55 €	44 € à 55 €	☐ **50** (1) **€**	**+ 10,50 €**	☐ **Cat B……..€**

(1)*Cette somme ne doit pas être multipliée par le nombre de nuits passées à l'hôtel et correspond à une première nuit en moyenne*

REGLEMENT

☐ **par chèque** libellé en Euros compensable en France, à l'ordre de «Office de Tourisme et des Congrès»

☐ **par carte de crédit** CB, Visa, Mastercard, Eurocard. J'autorise l'Office de Tourisme et des Congrès à débiter ma carte de crédit :

N° !__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__!__! date d'expiration !__!__!__!__!

Veuillez indiquer votre cryptogramme visuel, les 3 derniers chiffres apparaissant sur le panneau signature au verso de votre carte bancaire

!__!__!__! pour un montant de .....€

A .....…….. Le ....……..... Signature :

CONDITIONS GENERALES

► **Seules les demandes d'hébergement accompagnées du règlement des arrhes, seront prises en considération**.
Vous recevrez une confirmation de réservation mentionnant les coordonnées de l'hôtel et accusant réception des arrhes versées.
Les arrhes versées seront déduites de votre note d'hôtel, déduction faite des **10,50 € de frais de dossier.** Le solde sera à régler directement à l'hôtelier lors de votre départ.

► **Passé le 07/05/2010**, les demandes de réservation ne seront satisfaites que dans la mesure des disponibilités hôtelières. Les demandes de réservation seront traitées par ordre d'arrivée

► Seules les **annulations** parvenues à l'Office de Tourisme et des Congrès au plus tard le **01/06/2010** autoriseront le remboursement des arrhes, déduction faite des **10,50 € de frais de dossier**. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

► **En cas d'arrivée tardive, nous vous remercions de prévenir l'hôtel.**

*En application de **l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978** relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, il est précisé que*
1 - Les réponses au présent questionnaire sont obligatoires. Elles sont destinées à « L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES » et ses partenaires hôteliers, dans le seul but d'organiser l'hébergement à l'occasion des manifestations qui se déroulent sur l'AGGLOMERATION CLERMONTOISE.
2 - Les personnes sur lesquelles des informations nominatives ont été recueillies dans ce questionnaire, ont le droit d'en obtenir communication et d'en exiger, le cas échéant, la rectification.